Julius Bär

Document d'informations clés pour l'investisseur (DICI)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	**JB 100% CAPITAL PROTECTION NOTE WITH BARRIER ON EURO STOXX 50® INDEX**
Identificateurs de produit	Code ISIN : CH1633285734; Valeur : 163328573
Initiateur PRIIP	Banque Julius Baer & Cie. SA, Succursale de Guernesey ("Julius Baer") (https://derivatives.juliusbaer.com/en/home) Appelez le +41 (0) 58 888 8181 pour plus d'informations. L'initiateur PRIIP fait partie du Julius Baer Group.
Autorité compétente de l'initiateur PRIIP	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) - La FINMA n'est pas considérée comme une autorité de surveillance compétente au sens du Règlement UE 1286/2014 sur les documents d'information clés concernant les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, la Suisse ne faisant pas partie de l'UE.
Date et heure de production	27 novembre 2026 14:37:14 Heure d'Europe centrale

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

1. En quoi consiste ce produit ?

Type : Billets régis par le droit suisse.

Durée: La durée de ce produit se termine à la Date de Remboursement Final, sauf si le produit a déjà été résilié ou remboursé.

Objectifs : Les certificats de protection du capital avec Barrière sont principalement destinés aux investisseurs escomptant la valeur du sous-jacents par rapport à augmenter et qu'aucun Événement barrière ne surviendra jusqu'à l'échéance desdits produits. Le produit permet à son détenteur de bénéficier d'une participation limitée à un pourcentage de toute performance positive du sous-jacent (c.-à-d. le Montant de paiement). Du fait de la Participation, vous pouvez participer au-dessus ou en dessous de la moyenne à toute augmentation de la valeur du ou des sous-jacent(s), jusqu'à la Barrière. Vous devez savoir qu'un Dépassement de barrière se produira en principe si le sous-jacent se comporte très positivement et que son niveau dépasse la Barrière. Si un Dépassement de barrière se produit, l'investisseur ne participera plus à une quelconque performance positive du sous-jacent et le Montant du paiement sera égal à la Remise.
Si la valeur du du sous-jacent évolue défavorablement et tombe en-deçu du Montant de remboursement protégé, le Montant de paiement à la Date de remboursement final sera égal à zéro et le Détenteur de ce Produit ne recevra que le Montant de remboursement final (c.-à-d. le Montant de remboursement protégé). Les investisseurs dans un tel Produit devraient savoir que le Montant de remboursement protégé peut être inférieur au Prix d'émission (ou, s'il est différent, le prix que l'investisseur concerné a payé pour ce Produit). Les investisseurs dans un tel Produit devraient savoir que le Montant de remboursement protégé peut être inférieur au Prix d'émission (ou, s'il est différent, le prix que l'investisseur concerné a payé pour ce Produit).

Remboursement final : Sous réserve de remboursement, rachat ou annulation antérieur, lors du Remboursement final du produit à la Date de remboursement final, vous recevrez :

(a) Si un Événement barrière est survenu, le Montant de remboursement protégé plus un montant en espèces égal à la Valeur nominale multipliée par la Remise.

(b) Si aucun Dépassement de barrière n'est survenu, et

(i) le Niveau final est **égal ou inférieur** à son Prix d'exercice, un montant en espèces égal au Montant de remboursement protégé qui correspond à 100,00% de la Valeur nominale; ou

(ii) le Niveau final est **supérieur** à son Prix d'exercice, un montant en espèces égal au Montant de remboursement protégé plus le Montant de paiement. Le Montant de paiement est égal à la Valeur nominale multipliée par la différence entre le Niveau final et le Prix d'exercice, divisé par le Niveau initial et multiplié par la Participation **mais** est limité à la Barrière, conformément à la formule suivante :

Valeur nominale x ((Niveau final - Prix d'exercice) / Niveau initial) x Participation → limité à la Barrière

Les conditions du produit stipulent par ailleurs que, en cas de survenue d'événements extraordinaires, des ajustements pourront être apportés au produit et que Julius Baer peut résilier le produit de manière anticipée. Ces événements sont spécifiés dans les conditions du produit et concernent principalement les sous-jacents, le produit et l'initiateur du produit. Par conséquent, les investisseurs doivent être prêts à subir une perte partielle ou totale de leurs investissements.

Valeur nominale	EUR 1 000,00
Devise d'émission	EUR
Prix d'émission	100,00% de la Valeur nominale
Niveau initial	Le niveau à la Date d'évaluation initiale (Fixing initial)
Prix d'exercice	100,00% du Niveau initial
Barrière	par rapport au sous-jacent, 126,00% de son Niveau initial
Événement barrière	Le prix du sous-jacent est fixé au niveau Barrière ou supérieur à tout moment durant un quelconque jour de négociation pendant la Période d'observation Barrière.
Période d'observation barrière	09 décembre 2026 (inclus) à 11 décembre 2028 (inclus)
Protection du capital	100,00%
Participation	100,00%

Type de règlement	Règlement en nominal
Remise	4,00%
Date du fixing initial	09 décembre 2026
Date d'émission	16 décembre 2026
Date d'évaluation finale (Fixing final)	11 décembre 2028
Dernière date de négociation	11 décembre 2028
Date de remboursement final	18 décembre 2028
Montant de remboursement final	100,00% de la Valeur nominale (c'est-à-dire Montant de remboursement protégé)
Niveau final	Le niveau à l'heure de clôture prévue à la Date d'évaluation finale (Fixing final) sur la Bourse de valeurs associée

Sous-jacent

Nom	Code ISIN	Niveau initial	Prix d'exercice	Marché	Devise	Bourse de valeurs
Euro Stoxx 50® Index	EU0009658145	EUR 6 081,26	EUR 6 081,26	INDEX	EUR	Xetra

Investisseurs de détail visés

Le produit est destiné à être proposé aux investisseurs particuliers qui remplissent l'ensemble des critères ci-dessous:

- Avoir des connaissances et une expérience suffisantes et une compréhension approfondie du produit, de son marché et de ses risques spécifiques, soit indépendamment soit par le biais de conseils professionnels;
- Afficher une faible capacité à supporter des pertes d'investissement et attacher de l'importance à la protection du capital;
- Rechercher la protection du capital et viser un horizon d'investissement correspondant à la période de détention recommandée indiquée ci-dessous;
- Être prêt à accepter, en vue d'atteindre des rendements potentiels, un niveau de risque conforme à l'indicateur de risque sommaire présenté ci-dessous.

2. Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateurs de risque





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la date du 11 décembre 2028. Le risque réel peut varier considérablement si vous optez pour une sortie anticipée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre votre produit facilement, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de Julius Baer de vous payer.

Julius Baer a classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de Julius Baer à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce produit, vous serez exposé au risque de change, de sorte que le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur décrit ci-dessus.

Vous aurez le droit à la restitution d'au moins EUR 1 000,00 par produit. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Si Julius Baer n'est pas en mesure de vous payer votre dû, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Il est impossible de prévoir avec précision l'évolution du marché à l'avenir. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles d'après les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Période de détention recommandée: 11 décembre 2028

Exemple d'investissement: EUR 10 000		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 11 décembre 2028**
Minimum	EUR 10 000,00		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen / perte annuelle moyenne sur le montant nominal	**EUR 9 650,00** -3,50%	**EUR 10 000,00** 0,00%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen / perte annuelle moyenne sur le montant nominal	**EUR 9 790,00** -2,10%	**EUR 10 000,00** 0,00%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen / perte annuelle moyenne sur le montant nominal	**EUR 10 030,00** 0,30%	**EUR 10 400,00** 2,00%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen / perte annuelle moyenne sur le montant nominal	**EUR 10 120,00** 1,20%	**EUR 10 830,00** 4,10%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Les scénarios ci-dessus sont des résultats possibles qui ont été calculés sur la base de simulations. En cas de remboursement anticipé, la simulation suppose qu'aucun réinvestissement n'est effectué.

Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et pourriez subir des coûts supplémentaires.

Le rendement n'est garanti que si vous conservez le produit jusqu'à la fin de période de détention recommandée.

3. Que se passe-t-il si Julius Baer n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous êtes exposé au risque que Julius Baer ne soit pas en mesure de remplir ses obligations en lien avec le produit, par exemple en cas de faillite ou d'une directive officielle de résolution. Cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la valeur du produit et pourrait vous faire perdre une partie ou la totalité de votre investissement dans le produit. Le produit n'est pas un dépôt et n'est donc pas couvert par un mécanisme de garantie des dépôts.

4. Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 sont investis

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 11 décembre 2028**
Coûts totaux	EUR 219	EUR 223
Incidence des coûts annuels (*)	2,2% chaque année	1,1% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,10% avant déduction des coûts et de 2,00% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (EUR 153). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	**Si vous sortez après 1 an**

Coûts d'entrée	L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix	EUR 219
Coûts de sortie	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance	EUR 0
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Nous ne facturons pas de frais de gestion pour ce produit	-
Coûts de transaction		-

5. Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 11 décembre 2028 (date d'échéance)

Le produit a pour but de vous fournir le rendement décrit à la section « 1. En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Toutefois, cela ne s'applique que si le produit est détenu jusqu'à son échéance.

Le désinvestissement ne peut se faire qu'en vendant le produit soit par le biais d'une bourse de valeurs (si le produit est coté en bourse) soit hors bourse, lorsqu'une offre existe pour un tel produit. Aucun frais ni aucune pénalité ne seront facturés par Julius Baer pour une telle transaction, cependant une commission d'exécution pourrait être facturée par votre courtier le cas échéant. En vendant le produit avant son échéance, vous pourriez recevoir moins que ce que vous auriez reçu si vous aviez conservé le produit jusqu'à son échéance.

Dans des conditions de marché volatiles ou inhabituelles, ou en cas de perturbations techniques, la vente du produit peut être temporairement entravée ou suspendue et peut ne pas être possible du tout.

6. Comment puis-je introduire une réclamation ?

Les plaintes concernant la conduite de la personne qui conseille ou vend le produit peuvent être soumises directement à cette personne ou à ses superviseurs. Les plaintes concernant le produit ou la conduite de l'initiateur de ce produit peuvent être formulées par écrit à l'adresse suivante : Banque Julius Baer & Cie SA, Hohlstrasse 604/606, P.O. BP, 8010 Zurich, Suisse et par e-mail à : derivatives@juliusbaer.com ou via le site web suivant : https://derivatives.juliusbaer.com/en/home.

7. Autres informations utiles

Les renseignements contenus dans le présent Document d'information clé ne constituent pas une recommandation de souscription du produit et ne sauraient se substituer à une consultation individuelle avec votre banque ou votre conseiller.

Toute documentation complémentaire relative au produit, en particulier la documentation relative au programme d'émission, les compléments éventuels et les conditions du produit sont disponibles gratuitement auprès de la Banque Julius Baer & Co. Ltd Hohlstrasse 604/606, P.O. Box, 8010 Zurich, Suisse (https://derivatives.juliusbaer.com/en/home).

Les scénarios de performance présentés dans le présent Document d'information clés des investisseurs (« DICI ») sont basés sur une méthodologie, telle que définie dans le Règlement UE 1286/2014 sur les Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs), et ses règlements complémentaires. La conformité à la méthode de calcul prescrite peut entraîner des scénarios de performances et des valeurs de rendement irréalistes pour un certain nombre de produits.